

Le diagnostic archéologique en milieu rural – exemple français

Lorsqu'un permis de construire est déposé ou en cas de grands travaux d'aménagement, le préfet de région et son service régional de l'archéologie peuvent prescrire, en conformité à la loi du 1^{er} août 2003, un diagnostic archéologique sur tout terrain où le sol sera remanié par les travaux de construction. Le diagnostic, réalisé bien avant que ces travaux commencent pour éviter que ceux-ci soient interrompus, a pour objectif de déceler des traces d'occupations humaines.



Fig.1 : Villeneuve d'Ascq « la Haute Borne » : phase de diagnostic : réalisation systématique de sondages linéaires
(Cliché : P. Quérel, Inrap).

Diagnostic versus évaluation : explication étymologique

Partant du postulat que la majorité des vestiges archéologiques -en milieu rural- est ensevelie et, par conséquent, inconnue, il s'avère important de procéder à un diagnostic dans le but de repérer, puis d'identifier et d'évaluer le potentiel archéologique. Ce terme générique est préférable au mot d'évaluation employé par nos collègues anglo-saxon, car il sous-entend que le site est connu en préalable et que l'on souhaite connaître son importance scientifique afin de prendre des mesures adéquates pour sa conservation *in situ* ou sa préservation sous forme d'enregistrement face à la menace de destruction par des travaux d'aménagement.

Le procédé

Hormis la consultation de la carte archéologique nationale, inventaire rassemblant toute information archéologique, ancienne et récente, disponible, le diagnostic archéologique se traduit principalement par une intervention mécanisée sur le terrain d'étude.

En effet, au moyen d'une pelle mécanique à godet lisse de 2m de large minimum, des tranchées linéaires et continues distantes l'une l'autre entre 15 et 20 m (fig.1) ou encore en quinconce et discontinues sont creusées en retirant les niveaux supérieurs du sol, soit entre 0,40 et 0,80 m (il s'agit de la terre arable, de l'horizon érodé ou enrichi (B) ou des colluvions). A cette profondeur, la majorité des vestiges protohistorique et historique peut être détectée. Les structures archéologiques apparaissent au sol ainsi décapé sous forme de taches de couleur distincte (fig.2) pour celles qui étaient alors en creux (fossés, fosses... comblés aujourd'hui) ou de traces en dur (fondation en bloc de craie par exemple, fig.3). Du matériel archéologique (poterie, ossements...) leur est souvent associé.

Ces sondages systématiques, réalisés en présence d'une équipe composée d'un archéologue et de deux techniciens, permettent d'explorer la surface du projet d'aménagement à hauteur de 5 à 10%. Si l'enjeu majeur de ce procédé intrusif est la détection et la localisation précise de vestiges enfouis, la technique permet

également de mesurer les profondeurs auxquelles les vestiges se situent, de les caractériser et d'appréhender l'état de conservation des structures et leur rattachement chronologique au moyen de fouille-test. Ce dernier offre également une première image en 3 dimensions et dépasse ainsi le simple relevé en plan.

Toutes ces données, minutieusement enregistrées, permettent :

- d'établir les prescriptions scientifiques en vue d'une fouille préventive ou d'une conservation
- et d'évaluer les besoins des fouilles

Enfin, cette phase fournit les premiers éléments scientifiques sur le site archéologique détecté, qu'il ait été préalablement connu ou non.



Fig.2 et 3 : Tranchées de sondage avec différents types de traces au sol : taches linéaires colorées ou fondations en pierre (Cliché Inrap)

En fonction du fond de forme du projet d'aménagement (construction avec sous sol, emplacement de piliers...) et du contexte géomorphologique du lieu (limon quaternaire par exemple) des sondages profonds (fig.4 et 5) peuvent être réalisés ponctuellement dans l'optique de détecter des gisements préhistoriques, parfois enfouis à plusieurs mètres de profondeur et de mieux connaître les niveaux géologiques du lieu ([ici lien avec texte L. Deschodt](#)).



Fig.4 et 5 : Technique particulière de sondage profond dans le but de détecter des gisements préhistoriques et d'identifier des niveaux géologiques (Documents Inrap)

Du diagnostic à la fouille préventive

S'il convient de défendre au mieux le principe de conservation *in situ* des vestiges dans un aménagement paysager ou en modifiant le projet de construction même (faut-il encore disposer de moyens de contrôle ultérieur), la majorité des travaux d'aménagement du territoire se réalisent malgré tout la qualité du patrimoine archéologique (enfoui ou non). Par conséquent, il est préférable de repérer les vestiges archéologiques et d'en évaluer le potentiel et, le cas échéant, de fouiller au lieu de laisser détruire par absence d'information préalable. Une certaine ambiguïté est par ailleurs alimentée par la convention de Malte (La Valette 1992), car elle tend, en effet, à promouvoir la conservation *in situ* -sachant que le patrimoine archéologique est une ressource non renouvelable- tout en suggérant le développement des moyens de l'archéologie préventive en réponse à l'augmentation des travaux d'aménagement du territoire (fig.4). Cette ambivalence est cultivée par certains archéologues qui considèrent la fouille comme une destruction pure et simple et non comme un démontage méthodique des vestiges en vue d'une reconstruction interprétative (fig.6). Les opérations étudiées prouvent en effet que la fouille est un outil pour acquérir et enrichir des connaissances et non un simple dispositif de vérification.

Code du patrimoine - Livre V - article L. 521-1 : définition de l'archéologie préventive

L'archéologie préventive, qui relève de missions de service public, est partie intégrante de l'archéologie. Elle est régie par les principes applicables à toute recherche scientifique. Elle a pour objet d'assurer, à terre et sous les eaux, dans les délais appropriés, la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement. Elle a également pour objet l'interprétation et la diffusion des résultats obtenus.

Les opérations étudiées dans le cadre de Planarch2

Les 4 opérations de grande envergure -elles totalisent 775ha assujettis au diagnostic archéologique- réalisées en milieu rural dans le Nord/Pas-de-Calais (France) démontrent l'importance du diagnostic systématique et des fouilles préventives en tant qu'activité scientifique, car ils traduisent les valeurs intrinsèques de l'archéologie : produire de la connaissance et tenir son rôle de mémoire.

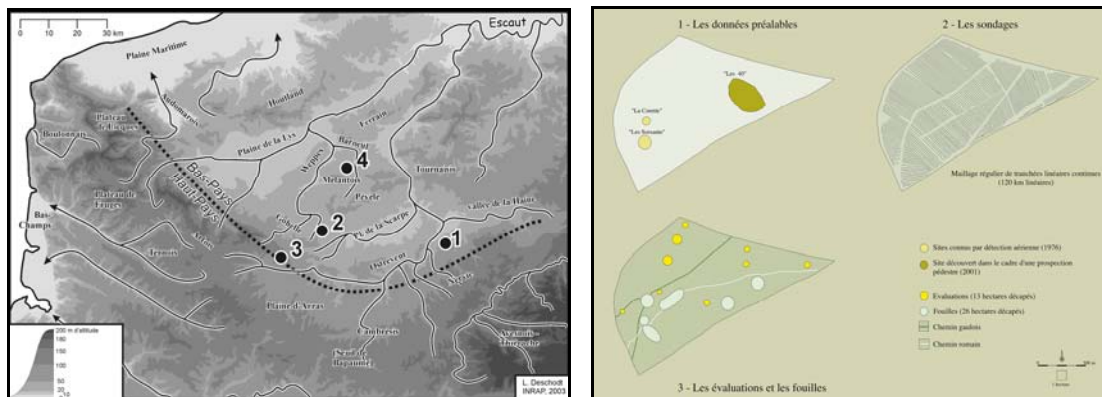


Fig.1 : Détail de la région Nord/Pas-de-Calais : localisation des opérations étudiées et Fig.2 : Arras « Actiparc » : Approche raisonnée et apport scientifique (G. Prilaux, Inrap/A. Jacques, SAM)

Nos connaissances préalables de Onnaing « Toyota » (fig.1-1), de Villeneuve d'Ascq « la Haute Borne » (fig.1-4) et de Dourges « plate-forme multimodale Delta³ » (fig.1-2) étant particulièrement faibles, voire inexistantes, c'est au moyen d'un diagnostic de sondages en tranchées (à 10%) qu'un nombre considérable d'occupations ont été détecté. Même à Arras « Actiparc » (fig.1-3), où les données préalables (2 lieux repérés par photographie aérienne et 1 lieu par prospection pédestre (fig.2-1)) auraient pu satisfaire la soif de connaissance, c'est grâce à l'approche raisonnée de sondages (fig.2-2) que plus de 15 lieux (fig.2-3) au potentiel archéologique inestimable ont été découverts et localisés. Enfin, au moyen de fouilles préventives, menées de façon exhaustives sur des grandes surfaces (fig.3) -les quatre opérations totalisent une superficie de 150ha intégralement fouillés- nos connaissances du Paléolithique (fig.5) à nos jours ont été profondément renouvelées, tant à l'échelle régionale qu'extra régionale. Du repeuplement de nos contrées à la fin de l'ère glaciaire, en passant par les mutations tant technologiques, socio-économiques que matérielles des sociétés anciennes et l'évolution des paysages au travers des siècles, les pages de l'histoire sont étudiées sous un jour nouveau.



Fig.3 : Grands décapages archéologiques (A et C : Arras « Actiparc », G. Prilaux, Inrap/A. Jacques, SAM ; B : Dourges « Delta³ », G. Blancquaert, Inrap)



Fig.4 : A : Fréthun « Les Rietz » - Tunnel sous la Manche : vue aérienne de l'enclos triple (âge du Bronze) après décapage (F. Bostyn, Inrap) ; B : Zouafques « Wolphus » - TGV-Nord : escalier d'une cave romaine (J.-C. Routier, Inrap) et C : Dourges « Delta³ » - plate-forme multimodale : traces d'un cuvelage de puits (G. Blancquaert, Inrap).

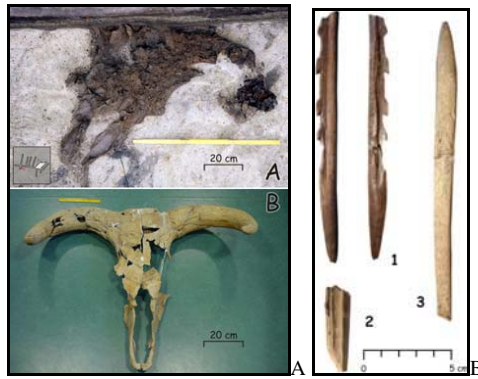


Fig.5 : Dourges « Delta³ » : A Crâne d'aurochs et reconstitution (P. Milleratt, Inrap/P. Auguste, CNRS) et B : Harpon et pointe de sagaie (D. Bossut, Inrap).

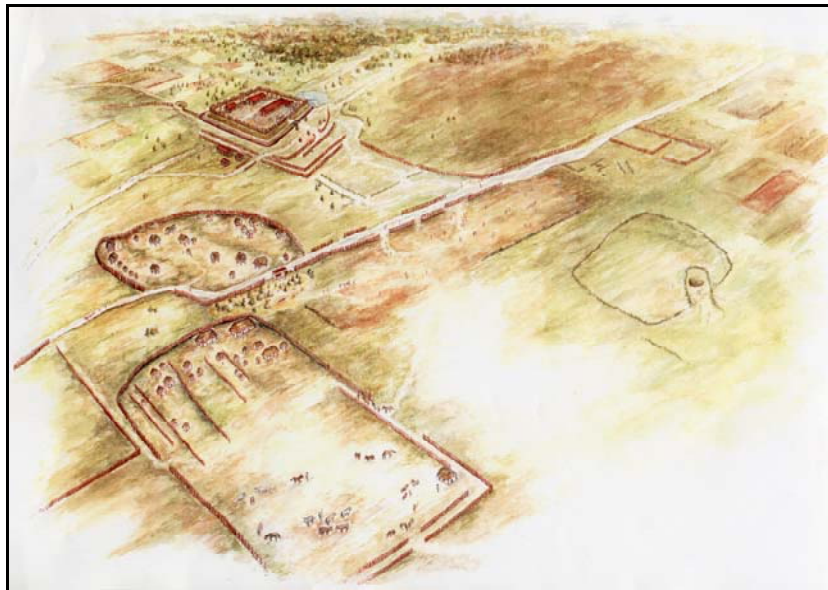


Fig.6 : Arras « Actiparc » : restitution de l'occupation romaine par Myriam Redouane (SAM).